

**COMITE TECHNIQUE PARITAIRE ACADEMIQUE  
19 JANVIER 2009  
REPARTITION MOYENS PREMIER DEGRE A LA RENTREE 2009**

**1) les effectifs**

Une progression attendue de l'ordre de 4000 élèves.

Une relative inconnue sur les effectifs de la cohorte des 3 ans , pour la plupart non encore scolarisés , ce qui a amené à prendre une hypothèse de progression d'environ 1000 élèves , équivalente à celle enregistrée les 2 années précédentes après la stabilité constatée de 2003 à 2006.

<b>77</b> : + 1348	<b>93</b> : + 2189	<b>94</b> : + 850
--------------------	--------------------	-------------------

**2) la répartition actuelle des emplois par catégorie**

Emplois 1 <sup>er</sup> degré	77		93		94		Académie	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Classes pré-élémentaires	2 128,00	27,93	2 746,00	28,51	2 024,50	29,90	6 898,50	28,72
Classes élémentaires	3 868,00	50,77	4 469,00	46,40	3 160,50	46,68	11 497,50	47,86
Remplacement (y compris form.continue)	616,00	8,09	812,00	8,43	599,00	8,85	2 027,00	8,44
Décharges (direction)	250,00	3,28	512,00	5,32	342,50	5,06	1 104,50	4,60
RASED (psychologues scolaires inclus)	359,00	4,71	542,00	5,63	286,00	4,22	1 187,00	4,94
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>7 618,50</b>		<b>9 632,50</b>		<b>6 770,00</b>		<b>24 021,00</b>	

**3) proposition de répartition des 110 emplois créés au titre de la démographie**

L'académie de Créteil bénéficie de la plus importante dotation de toutes les académies, soit plus de 20 % des emplois créés pour les classes au niveau national. La répartition accompagne les évolutions démographiques de chaque département tout en poursuivant l'effort entrepris en faveur de la Seine-et-Marne qui bénéficie de la moitié des emplois créés :

<b>77</b> : + 55	<b>93</b> : + 35	<b>94</b> : + 20
------------------	------------------	------------------

**4) les réseaux d'aides spécialisées**

A la rentrée 2009, sur les 891 postes E et G implantés en RASED que compte l'académie, 130 emplois de maîtres E et G seront « sédentarisés » dans les classes, 130 autres emplois de RASED restent budgétairement alloués à l'académie, ils seront consacrés à renforcer l'intervention dans des écoles à forte concentration de difficultés scolaires, en sus des classes ouvertes dans l'école.

La réaffectation des maîtres éventuellement concernés (prioritairement des maîtres E) sera opérée par les IA-DSDEN avec un double objectif :

- favoriser une intervention équilibrée des réseaux d'aide sur le territoire de chaque circonscription, concentrée sur la grande difficulté scolaire
- limiter au strict minimum les conséquences individuelles de ces mesures sur les maîtres spécialisés, ce qui ne devrait pas poser problème au vu du grand nombre de postes pourvus à titre provisoire par des maîtres non spécialisés (208 à la rentrée 2008).

Toutefois, au cas où des mesures les concerneraient, leur compétence sera respectée, et ils se verront proposer une nouvelle affectation dans une école située à proximité de leur lieu d'exercice.

Les écoles dans lesquelles seront affectés des maîtres E continueront à bénéficier de l'intervention du RASED.

Un plan d'action académique pour le traitement de la difficulté scolaire sera très prochainement présenté, que chaque IA-DSDEN déclinerait dans son département.

Les organisations pédagogiques seront proposées par les conseils des maîtres en articulation avec le projet d'école et validées par l'inspecteur de la circonscription.

La répartition des emplois concernés entre les départements prend en compte le nombre de postes implantés en RASED :

	<b>Nb de postes RASED E/G R 2008</b>	<b>Postes sédentarisés dans les classes</b>	<b>Postes affectés en surnuméraire Dans les écoles</b>
<b>77</b>	261	38	38
<b>93</b>	421	61	60
<b>94</b>	209	31	31

##### **5) les postes « hors enseignement »**

39 emplois sont réaffectés devant élèves à ce titre, soit 2 pour 1000 des emplois de l'académie. La répartition entre les départements sera faite après examen attentif des situations individuelles concernées.